

Madame, Monsieur,

Vous faites la démarche d'inscrire votre enfant à l'école Saint Ignace et je vous remercie pour votre confiance.

Je vous rappelle que l'école est avant tout un lieu de vie où votre enfant doit se sentir bien et épanoui. C'est pourquoi, prenez le temps de lire notre projet éducatif avant de valider votre choix et de compléter le dossier... **Nos valeurs doivent être en accord.**

Si vous maintenez votre souhait, merci de remplir soigneusement le dossier d'inscription et de le déposer auprès de Mme Ghesquier, secrétaire de l'école qui vous précisera la date du rendez-vous.

Voici quelques éléments complémentaires :

### Le montant de la contribution des familles :

En fonction de l'avis de déclaration d'imposition de 2022 (sur les revenus de 2021)

Par enfant et par mois de septembre à juin (10 mensualités perçues d'octobre à juillet)

La grille de l'année scolaire 2022/23 est donnée à titre indicatif. Elle pourrait être actualisée au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Revenu fiscal	1 enfant	2 enfants	3 enfants & +
Inférieur à 15 000 €	24	22	19
de 15 000 à 20 000€	30	28	25
de 20 001 à 25 000€	34	32	29
de 25 001 à 30 000€	38	36	33
de 30 001 à 35 000€	43	41	38
de 35 001 à 40 000€	47	45	42
de 40 001 à 45 000€	51	49	46
de 45 000 à 50 000€	56	54	51
Supérieur à 50 000€	60	58	55

Pour les élèves dont le lieu de résidence principale n'est pas Bousbecque, il sera demandé une contribution complémentaire de 10€ par mois et par enfant.

Vous n'avez nullement obligation de nous fournir votre avis d'imposition, dans ce cas, nous tiendrons compte de la dernière tranche du barème.

**Le temps de la pause méridienne est assuré par la commune.**

### > Restauration municipale

En plus de la mise en place de la tarification sur base du quotient familial, la restauration scolaire mettra en complément la tarification sociale pour faire bénéficier aux familles du dispositif « Cantine à 1€ »



	Elèves Maternels	Elèves primaires
Q1 -	1,00 €	1,00 €
Q2 -	3,00 €	3,00 €
Q3 -	3,10 €	3,25 €
Q4 -	3,30 €	3,50 €
Q5 -	3,50 €	3,75 €
Q6 -	3,70 €	4,00 €
Q7 -	3,90 €	4,25 €
Q8 -	5,00 €	5,50 €

Mode de calcul du quotient : revenu déclaré avant abattements divisé par le nombre de parts.

Q1 -	INFÉRIEUR A 3850€	Q5 -	DE 13211 € A 16330 €
Q2 -	DE 3851 A 6970 €	Q6 -	DE 16331 A 19450 €
Q3 -	DE 6971 A 10090 €	Q7 -	SUPÉRIEUR A 19450 €
Q4 -	DE 10091 A 13210 €	Q8 -	EXTERIEURS

> Pour les enfants disposant d'un PAI (projet d'accueil individualisé), le tarif appliqué sera égal à 50 % du tarif dont relève la famille.

Exemple : famille en Q1, prix de la prestation = 0.50 €.

> Pour tout repas non réservé une majoration de 1 € sera additionnée au tarif appliqué à la famille.

**Des dates à noter dès à présent** (en respect des conditions sanitaires en vigueur) :

- 17 et 18 juin 2023 : fête de notre école
- samedi 1er juillet 2023 : matinée « Portes Ouvertes » pour préparer la rentrée des classes

**A prendre en compte :**

- Les enfants de 3 ans sont prioritaires sur les enfants de 2 ans.
- Les Bousbecquois sont prioritaires ; les extérieurs sont soumis à l'accord de la mairie et sont inscrits en fonction des places disponibles.
- La mairie prend en charge la restauration scolaire.
- Les garderies et études sont assurées par l'école.

**Petit conseil pratique :**

Pour les enfants de maternelle, il s'avère prudent de garder contact avec la nourrice ou la crèche pour résoudre les problèmes de garde lorsque l'enfant est malade.

Il me reste à souhaiter la bienvenue à ces nouveaux élèves qui, pour la plupart, feront leurs premiers pas sur le long chemin de la vie scolaire.

Au plaisir de vous rencontrer lors du rendez-vous d'inscription.

Mme Stéphanie Mullier,  
Chef d'Etablissement